



Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat 2021 - 2024

Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Comité de pilotage du 26 avril 2022 : Bilan année 1



Altair
 16 promenade du Pradeau
 65 000 TARBES
 Tél : 05 62 93 07 40
www.altair-consultants.fr



L'OPAH d'Artagnan en Fezensac - SOMMAIRE

1

RAPPEL - Convention, financeurs, moyens et objectifs de l'OPAH

En amont des demandes, suivi des contacts et visites à domicile

2

3

Dossiers finalisés et engagements : les résultats de la 1^{ère} année de l'opération

Illustrations de projets et de réalisations dans le cadre de l'OPAH

4

* L'OPAH Artagnan en Fezensac - PRÉSENTATION

LES FINANCEURS

Un **outil d'intervention publique et partenarial porté par la CC Artagnan en Fezensac** en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Convention partenariale signée en avril 2021 pour une **durée de 3 ans***.



Les objectifs globaux visent la réhabilitation de 120 logements de propriétaires occupants et 18 logements locatifs sur une période de 3 ans :

- Traiter les **situations d'habitat indigne** chez les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
- Amélioration de la **performance énergétique** des logements et lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements aux besoins des personnes en **situation de handicap et/ou âgées**
- Intervenir sur le parc immobilier vacant pour développer une offre locative permanente de qualité, requalifier les logements locatifs occupés

*Convention initiale de 3ans avec possibilité de reconduction de 2ans.

* L'OPAH Artagnan en Fezensac - PRÉSENTATION

UN OUTIL PERMETTANT DE MOBILISER DES MOYENS SPÉCIFIQUES

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

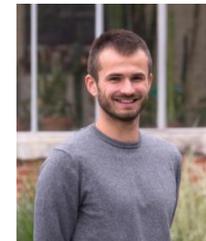
Une **ingénierie de terrain avec la mise en place d'une équipe d'animation dédiée** sur la communauté de communes durant 3 ans pour accompagner et faciliter les projets d'amélioration des logements ou d'immeubles (conseils techniques, administratifs et financiers pour le montage des opérations).

MOYENS FINANCIERS

Une **action incitative** pour mobiliser des subventions en direction des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des porteurs de projets privés pour financer des travaux de réhabilitation des logements ou d'immeubles et développer de nouveaux logements de qualité.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'intervenant auprès d'un bénéficiaire assurera son **accompagnement individualisé et le suivi de son dossier jusqu'à son aboutissement** en s'appuyant, si nécessaire, sur les compétences des autres membres de l'équipe. Ainsi, **chaque particulier aura un seul et même interlocuteur sur son dossier**, de la phase de constitution de celui-ci jusqu'au versement final des subventions.



Fabien DURVELLE,
Chef de projet pour l'OPAH



Mathieu DE SABBATA
Thermicien

**+ autres membres de l'équipe
sur projets spécifiques**

DES PERMANENCES RÉGULIÈRES

Accueil le 1^{er}, 2nd et 4^{ème} mercredi du mois dans les locaux de la communauté de communes Artagnan en Fezensac

DES CONSEILS TECHNIQUES DÉSINTÉRESSÉS



Altair aide les particuliers à **définir leur programme de travaux** (*priorités, subventionnement*).



Nous réalisons les **études, diagnostics, fiches de synthèse** nécessaires aux dossiers de demande de subventions suite à des **visites à domicile**.

UNE AIDE AU MONTAGE ET AU SUIVI DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS



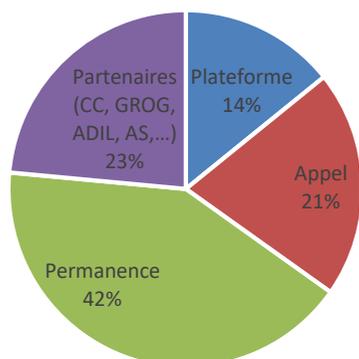
Altair **accompagne** les particuliers tout au long du dispositif.



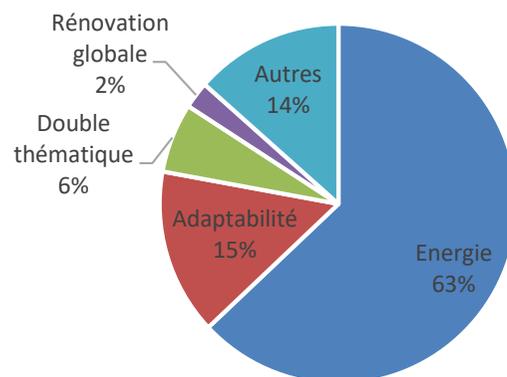
* CONTACTS ET ACCUEIL EN PERMANENCE

225 contacts enregistrés dans le cadre de l'OPAH d'Artagnan en Fezensac la première année dont **21 contacts établis avec des propriétaires bailleurs**

Origine du 1er contact (PO)



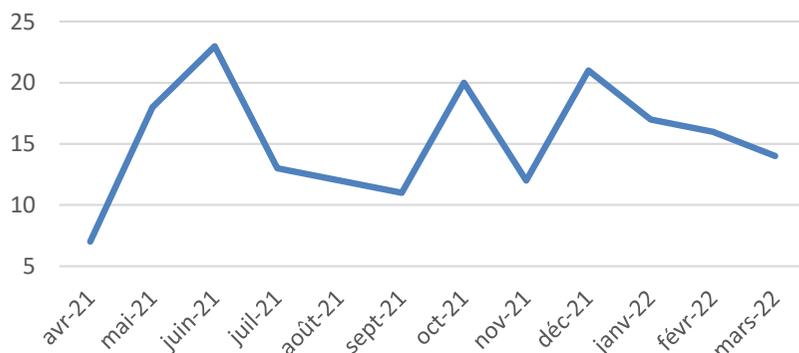
Thématique du 1^{er} contact (PO)



- Les élus, artisans, acteurs sociaux, relais important pour la réussite de l'opération,
- **66% des contacts se sont renseignés sur la thématique « énergie »**, 21% pour la question du maintien à domicile,
- 72% minimum des contacts accueillis sont **sous les plafonds de revenus ANAH**, parmi lesquels 75 % sont des PO « très modestes ».

LA FRÉQUENTATION SOUTENUE DES PERMANENCES

Fréquentation des permanences

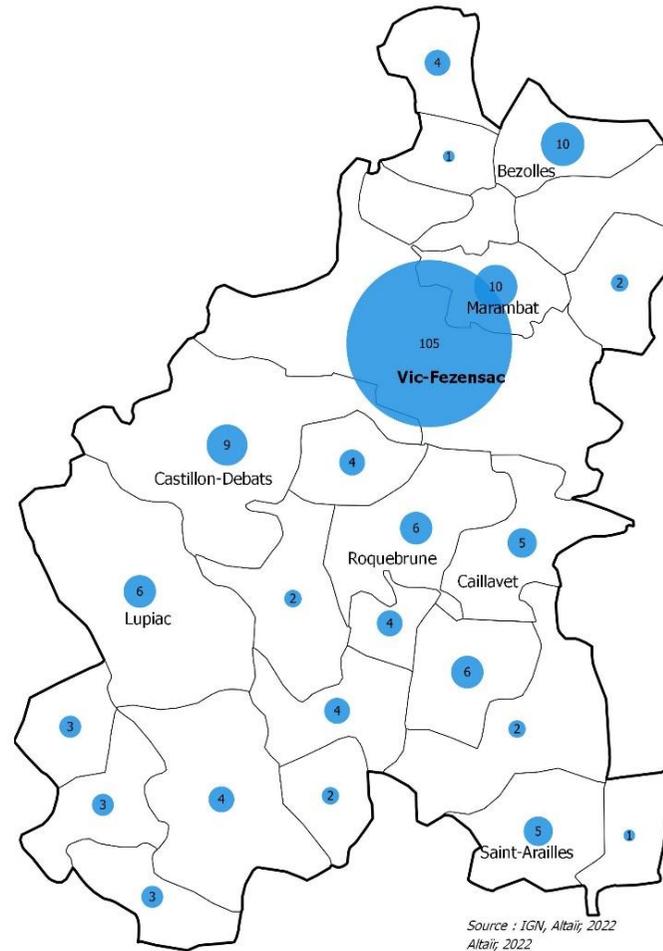


- **177 ménages** accueillis en permanence
- 30 Permanences assurées avec une moyenne de 5,9 ménages reçues



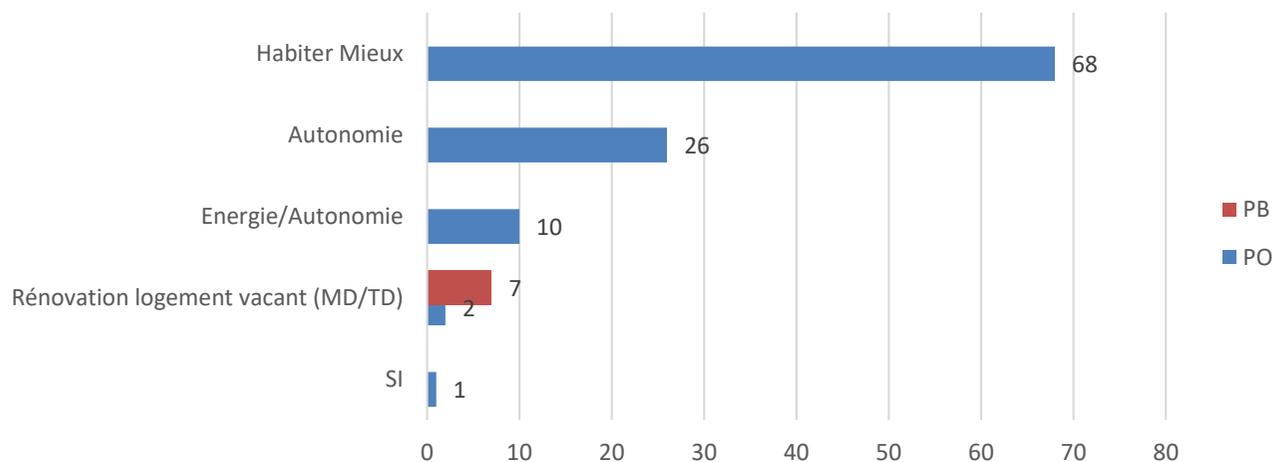
CONTACTS ET ACCUEIL EN PERMANENCE

Nombre de contacts au 8/04/2022
- OPAH Artagnan-en-Fezensac -



* VISITES À DOMICILE ET EXPERTISES TECHNIQUES DES PROJETS

114 VISITES DE PROJETS (PO + PB) RÉALISÉES

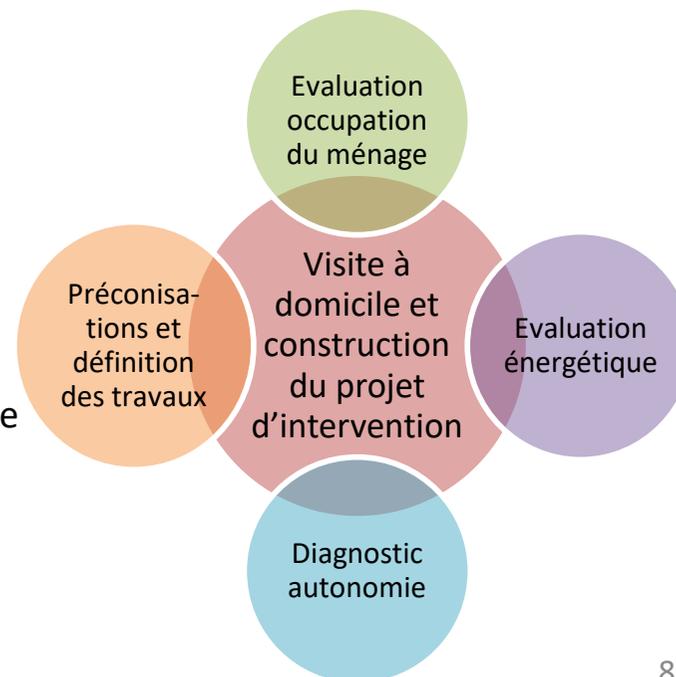


PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- **107 visites de logements** de propriétaires occupants :
- **13 propriétaires ont abandonné ou ne sont pas éligibles (travaux)**
- **44 sont en cours d'étude, de réflexion où de réalisation des devis**

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- **7 projets locatifs visités** pour la création potentielle d'une quinzaine de logements :
- Pour l'ensemble des logements/immeubles vacants
- Pour 5 d'entre-eux, projet toujours à l'étude



* DEMANDES DE SUBVENTION FINALISÉES (DOSSIERS DÉPOSÉS)

au 08/04/2022

44 logements ont fait l'objet d'une demande de subventions sur la Communauté de Communes

DOSSIERS PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS DÉPOSÉS



■ Habiter Mieux ■ Autonomie ■ Energie/Autonomie

- **38 demandes ont fait l'objet d'un accord de subventions par l'ANAH** (2 sont en cours d'instruction, 2 rejets)
- 79% des demandes concernent des propriétaires **très modestes soit 35 dossiers**

Une moyenne d'engagement des dossiers par l'ANAH de **moins de 3 semaines** ce qui participe à la dynamique de l'opération !

ZOOM DOSSIERS ÉNERGIE

- 75% des demandes sur cette thématique ont fait l'objet d'une prime complémentaire **sortie de passoire thermique**
- **Moyenne de 49% de gain énergétique** – la moitié des dossiers ont, à minima, une étiquette D après travaux

* DEMANDES DE SUBVENTION FINALISÉES (DOSSIERS DÉPOSÉS)

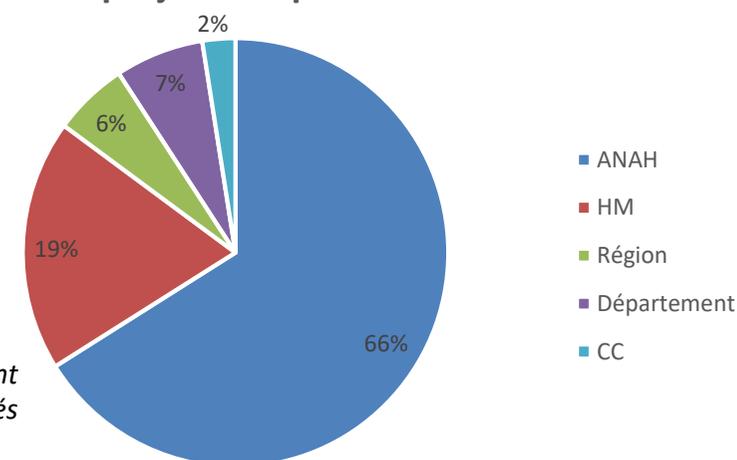
au 08/04/2022

ÉLÉMENTS FINANCIERS

- 913 000 € TTC de travaux générés par les demandes d'amélioration de l'habitat

Subventions ANAH	Primes Habiter Mieux	Eco-chèque de la Région	Primes Conseil Départemental	Primes Communauté de Communes
314 492 €	90 398 €	27 000 €	32 053 €	11 925 €

Participations financières au subventionnement des projets des particuliers



- Taux moyen de subventions publiques de 60%*

* Montant prévisionnel – tous les dossiers n'ayant pas été encore agréés

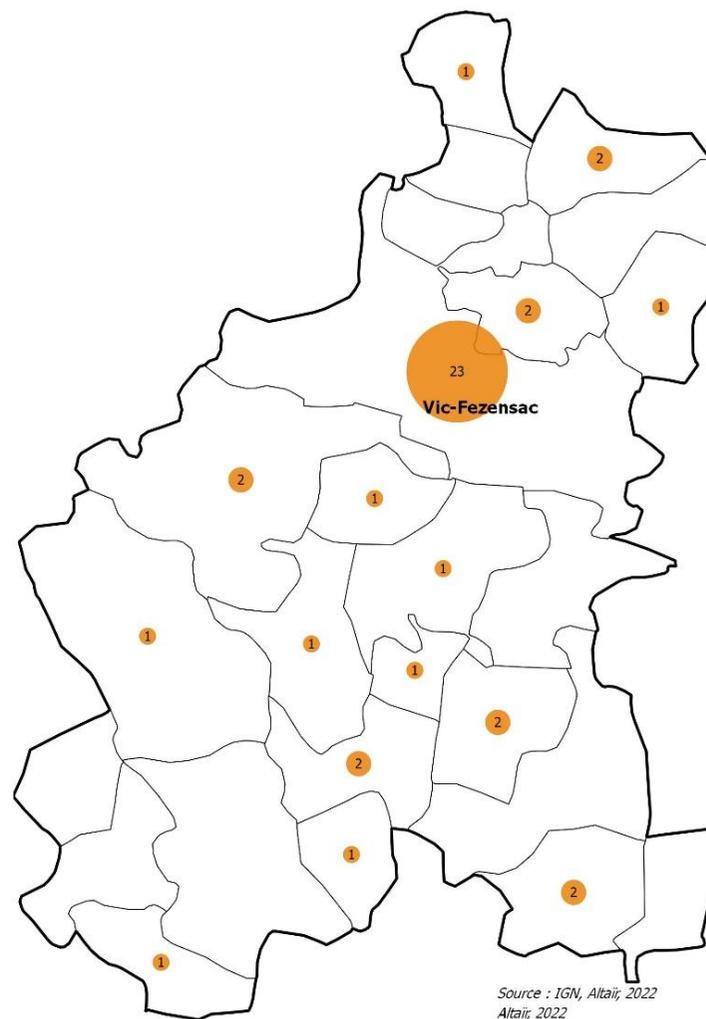
SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

- 18 demandes d'éco chèque de la Région (Changement de réglementation au 1^{er} décembre 2021)
- 32 demandes de prime complémentaires auprès du Conseil Départemental (sous réserve d'épargne)
- 13 demandes liées aux travaux d'adaptabilité ont été déposées à la CC Artagnan en Fezensac
- 5 demandes d'avance auprès de SACICAP et 4 demandes de prêt pour le financement du reste à charge

* DEMANDES DE SUBVENTION FINALISÉES (DOSSIERS DÉPOSÉS)

au 08/04/2022

Nombre de dossiers déposés au 8/04/2022
- OPAH Artagnan-en-Fezensac -



Source : IGN, Altair, 2022
Altair, 2022

* UN RÉGIME D'AIDES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Une nouvelle marque pour l'Etat et les aides de l'Anah :



* UN RÉGIME D'AIDES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

ÉVOLUTIONS :

Au 1er janvier 2022 :

- Déploiement du service public de la rénovation de l'habitat autour de la marque « FranceRénov » : création des Espaces Conseil France Rénov et appui sur les opérateurs ANAH → Altair devient un « Accompagnateur Rénov' ».
- « Habiter Mieux Sérénité » devient « MaPrimRénov Sérénité ».

Depuis le 1^{er} mars 2022 :

- Des évolutions pour les PB : le dispositif Louer abordable dit « Cosse » devient « Loc'Avantages » (on passe d'une déduction fiscale à une réduction d'impôt), modifications des loyers conventionnés (désormais fixés par commune et par type de conventionnement Loc1, Loc2, Loc3).



A partir de juillet 2022 :

- Les travaux devront permettre d'atteindre une **étiquette E après travaux** pour les PO + gain de 35% + interdiction d'une augmentation des GES.
- Suppression de la prime Sérénité de 10% mais valorisation libre des CEE.

* UN RÉGIME D'AIDES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Site france-renov.gouv.fr actif.

Il renvoie systématiquement vers le site maprimerenov.gouv.fr (ou vers le guichet France rénov) si l'on déclare vouloir effectuer des travaux d'économie d'énergie. Idem sur le site de l'ANAH.

Les particuliers ne sont orientés vers le site monprojet.anah.gouv.fr que s'ils déclarent vouloir réaliser un projet de rénovation globale lors de leur inscription sur le site maprimerenov.gouv.fr.

